

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal, le mercredi 19 avril, à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures trente.

Sont également présents (es) :

Madame la conseillère: Sylvie DeBlois

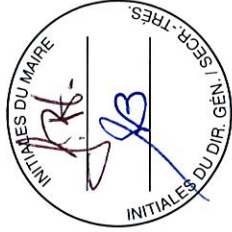
Messieurs les conseillers: Yves Lévesque
Bruno Simard
Marc-Antoine Turcotte

Absent : Jean-Baptiste Alagnoux
Richard Therrien

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Résolution -Accordant le contrat pour le pavage, amélioration du drainage et travaux connexes de la route du Mitan.
3. Résolution -Accordant le contrat de surveillance des travaux Route du Mitan.
4. Résolution- Autorisant l'emprunt temporaire dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2019-2023.
5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-341, identifiant le Major Clément Gosselin à titre de personnage historique.
6. Période de questions.
7. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

N° de résolution
23-054

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, **Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. RÉSOLUTION - ACCORDANT LE CONTRAT POUR LE PAVAGE, AMÉLIORATION DU DRAINAGE ET TRAVAUX CONNEXES DE LA ROUTE DU MITAN.

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de « Pavage, amélioration du drainage et travaux connexes-route du Mitan » six (6) soumissions ont été reçues par la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans.

ATTENDU QUE, l'ouverture des enveloppes contenant les soumissions a été faite le 3 avril 2023.

ATTENDU QUE, le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans a pris connaissance des recommandations à la suite de l'analyse des soumissions.

23-055

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Simard, Appuyé par Sylvie DeBlois, et résolu à l'unanimité des conseillers (ère).

QUE, le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, accorde le contrat à Pavage U.C.P. pour un montant de 929 567.31 \$ (excluant les taxes). Le montant sera financé par le programme de la TECQ 2019-2023.

3. RÉSOLUTION - ACCORDANT LE CONTRAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX ROUTE DU MITAN.

ATTENDU QUE, dans le cadre du projet de « Pavage, amélioration du drainage et travaux connexes-route du Mitan », le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services pour la surveillance des travaux.

23-056

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, Appuyé par Sylvie DeBlois, et résolu à l'unanimité des conseillers (ère), que le conseil municipal accorde le contrat de surveillance à Englobe tel qu'inscrit au projet # 02105717.000, soit un montant estimé à 45 420 \$ (excluant les taxes).

4. RÉSOLUTION - AUTORISANT L'EMPRUNT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE TECQ 2019-2023.

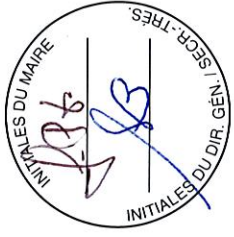
ATTENDU QUE, dans le cadre de la TECQ 2019-2023, pour les municipalités de moins de 2 500 habitants, la contribution du gouvernement du Québec est versée comptant en cinq versements annuels. Pour la contribution du gouvernement fédéral est versée comptant de la même façon.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 1093 CM, une municipalité « peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courant ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période qu'elle détermine. »

23-057

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyé par Bruno Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers (ère)

QUE le Conseil autorise le financement temporaire auprès de la Caisse Desjardins.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille î.O., Qué.

QUE le Conseil autorise le Maire et la Directrice générale, à signer les documents à la demande d'emprunt temporaire.

N° de résolution
ou annotation

5. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT # 2023-341, IDENTIFIANT LE MAJOR CLÉMENT GOSSELIN À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE.

Avis de motion est, par les présentes, donné par Sylvie DeBlois, qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance du 7 août 2023, le règlement # 2023-341 identifiant le Major Clément Gosselin à titre de personnage historique en vertu de l'article 122 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c.P-9.002). Le projet de règlement est présenté et déposé séance tenante.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE.

23-058

Sur une proposition de Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) que la séance soit levée à 7 h 50.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*